

Commune de Bassins

Communiqué de presse

Précision au sujet de l'article paru dans le quotidien «La Côte» du 29.12.2016

La Municipalité tient à apporter une précision qui a toute son importance au sujet du déneigement.

Le préavis municipal et l'article laissaient sous-entendre que les entreprises de déneigement étaient rémunérées avec des taux de 150 ou 200% à certaines heures de la nuit.

La réalité est différente.

Les entreprises sont mises au bénéfice d'une majoration nocturne et de jour férié de 25%.

Les taux indiqués sont ceux du personnel communal pour leur engagement au service hivernal.

Permettez-moi de souhaiter à tous vos lecteurs, une excellente année 2017 avec de la neige, pleine de succès et de bonheur, tout en remerciant les entreprises et les employés communaux de leurs engagements au service de la collectivité publique.

Personne de contact et en charge de la communication:

Le Syndic: Didier Lohri